



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Oiseaux

Question écrite n° 2672

Texte de la question

M Jean-Claude Boulard attire l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement, sur les dégâts causés à la petite faune par la structure de certains poteaux téléphoniques. En effet, depuis plusieurs années, de nombreuses opérations d'obturation des poteaux téléphoniques creux qui se révélaient jusque-là mortels pour la petite faune, oiseaux, petits mammifères, ont été menées avec succès à l'initiative des associations de défense de l'environnement avec le concours des directions départementales des postes. Si aujourd'hui ces poteaux ne sont plus guère utilisés comme relais des lignes téléphoniques, ceux qui restent sont souvent revendus, sans être obturés, à des particuliers qui les réemploient comme clôtures ou soutiens de silos. Ainsi, leur disparition des matériels de télécommunications ne constitue qu'une solution aléatoire aux inconvénients qu'ils présentaient, s'agissant de la destruction d'animaux protégés. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer s'il ne pourrait pas être envisagé, en accord avec le ministère des postes, des télécommunications et de l'espace, de confier le recyclage à des entreprises spécialisées afin de récupérer le métal de ces poteaux qui constituent de véritables pièges pour la faune et contribuent à la mise en cause d'un équilibre écologique.

Texte de la réponse

Reponse. - A plusieurs reprises le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé de l'environnement est intervenu auprès du ministre chargé des postes, des télécommunications et de l'espace, pour tenter de trouver des solutions au problème soulevé par l'utilisation des poteaux téléphoniques creux, qui constituent un danger mortel pour de nombreuses espèces d'oiseaux cavernicoles. La participation très active des associations de protection de la nature, conjuguée à la bonne volonté du ministère précité, a permis d'équiper bon nombre de poteaux en place d'obturateurs. Renseignement pris auprès de ce ministère, les opérations d'obturation, bien que progressives, compte tenu du nombre de poteaux de ce type implantés et des moyens en personnel, ont permis d'équiper 230 000 poteaux en 1989, ce qui a porté le nombre d'appuis obturés à 1 910 000, soit 55 p 100 du parc. Ces opérations ont été achevées à la fin de l'année 1989 dans les directions régionales d'Alsace, d'Auvergne, de Franche-Comté, de Lorraine et opérationnelles d'Annecy, de Grenoble, de Lyon, de Saint-Etienne et de Montpellier. Pour le reste, et à l'exception des régions possédant un grand nombre de poteaux métalliques, les programmes prévisionnels s'échelonnent entre 2 et 5 ans. En outre, les services de France Telecom, soucieux de la préservation de l'environnement, ont cessé d'utiliser les appuis en métal dès 1980 dans les zones rurales et plus récemment dans les agglomérations. Un problème supplémentaire se pose du fait de l'utilisation difficilement contrôlable de ces poteaux revendus à des entreprises de recyclage ou à des particuliers. La solution du recyclage, qui suppose une importante organisation, n'a pas été retenue par le département des postes, des télécommunications et de l'espace. En revanche, le secrétaire d'Etat chargé de l'environnement a demandé à ce dernier de donner des instructions pour que, d'une part, les éventuels acheteurs de ce matériel soient prévenus du risque qu'il peut faire encourir aux oiseaux et que, d'autre part, il leur soit proposé des solutions pour y remédier.

Données clés

Auteur : [M. Boulard Jean-Claude](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2672

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement et prévention des risques technologiques et naturels

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 1988, page 2561